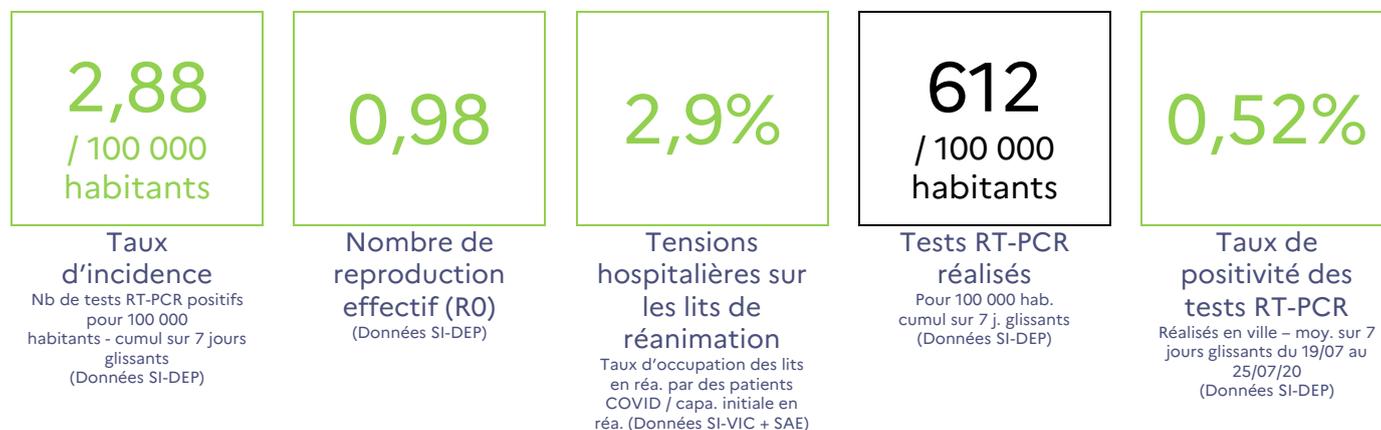


Rouen, le 28 juillet 2020

Point de situation épidémiologique COVID-19 en Normandie au 28 juillet

4 indicateurs sont suivis. L'objectif est désormais de détecter le risque de reprise de l'épidémie :



- Le taux d'incidence : estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le nombre de reproduction effectif (R0) : correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation : correspondant au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le taux de positivité des tests RT-PCR : correspondant au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

A ce jour en Normandie, tous les indicateurs sont en-dessous des seuils de vigilance. Pour autant le **virus n'a pas disparu, comme le montre l'évolution à la hausse du taux d'incidence et du R effectif : restons vigilants.** Alors que de nombreux Normands profitent de leurs congés d'été, les comportements de chacun doivent être adaptés en raison de la circulation virale. Les déplacements, événements et regroupements familiaux ou amicaux, sont des facteurs susceptibles de favoriser la reprise de l'épidémie. **Afin d'éviter tout rebond, nous devons adopter collectivement et rigoureusement les mesures de prévention** et appliquer tous ensemble les gestes barrières, de bon sens et d'hygiène.

Au 28 juillet, 147 personnes étaient hospitalisées en Normandie (- 1,3 % par rapport au 24 juillet), dont 7 personnes en réanimation.

Hospitalisations COVID-19 au 28 juillet (entre parenthèses : évolution par rapport à J-1)

	Personnes hospitalisées	Dont en réanimation / soins intensifs	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie	Personnes retournées à domicile depuis le début de l'épidémie
Normandie	147 (-2)	7 (-1)	439 (0)	1765 (2)
14	13 (-1)	1 (0)	85 (0)	328 (1)
27	38 (0)	0 (0)	84 (0)	243 (0)
50	32 (0)	0 (0)	47 (0)	145 (1)
61	22 (0)	2 (0)	40 (0)	238 (0)
76	42 (-1)	4 (-1)	183 (0)	811 (0)

Depuis le début de l'épidémie, 643 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

Les informations recueillies par le service communication font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de communiqués de presse aux médias. Les données sont conservées tant que le media sollicite l'ARS. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Correspondant Informatique et Libertés ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Les dépistages - sur les 7 jours glissants du 19 au 25/07/2020 :

- Calvados : 5501 tests réalisés, dont 34 positifs
- Eure : 2389 tests réalisés dont 8 positifs
- Manche : 2160 tests réalisés dont 7 positifs
- Orne : 1755 tests réalisés dont 4 positifs
- Seine-Maritime : 6578 tests réalisés dont 42 positifs

Le point sur les clusters en Normandie

Aujourd'hui 6 clusters sont non-clôturés en Normandie :

- 4 en cours d'investigation : 1 dans le Calvados, 2 dans l'Eure et 1 en Seine-Maritime
- 2 maîtrisés : 1 dans le Calvados et 1 en Seine-Maritime

Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement. **L'apparition de ces clusters reflète une circulation virale réelle, mais contrôlée, qui implique une vigilance accrue de la part de l'ensemble de la population. Elle doit nous inciter à respecter strictement les mesures barrières.**

Restons vigilants

L'ARS et le préfet de région **rappellent que les personnes présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, même légers, doivent contacter sans tarder leur médecin traitant (ou, si elles n'en ont pas, le 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix de l'appel, ouvert 7 jours sur 7, de 8 h 30 à 18 h). En cas de fermeture du cabinet médical habituel, composer le 116 117 (numéro d'appel gratuit actif sur toute la Normandie).** En cas de suspicion d'une infection à coronavirus COVID-19, le médecin demandera au patient de réaliser un test virologique (pour identifier le centre de prélèvement le plus proche : rendez-vous sur Santé.fr) et lui conseillera de s'isoler dans l'attente du résultat. En cas de test positif, avec le soutien de l'Assurance Maladie, il identifiera également les personnes contacts qui seront elles-mêmes invitées à se faire tester et à s'isoler. Cette stratégie de tests permet d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contacts qui le nécessitent afin de mettre en œuvre les procédures de protection et d'isolement nécessaires.

Dépistages sans ordonnance

Pour casser les chaînes de transmission du virus et contenir la circulation virale sur le territoire, la poursuite et l'extension des opérations de dépistage est une priorité. **Afin de faciliter plus encore l'accès au dépistage, toute personne volontaire, avec ou sans symptôme, peut désormais se faire dépister sans prescription médicale (test RT-PCR)** dans tous les sites de prélèvements identifiés. Les personnes doivent se munir de leur carte vitale et d'une pièce d'identité. Ce dépistage est gratuit (pris en charge par l'assurance maladie) :

- sur rendez-vous, dans les laboratoires de biologie médicale réalisant les dépistages,
- sans rendez-vous, dans les points mobiles déployés dans la région.

Dans ce cadre, l'ARS Normandie, la préfecture de région, les préfectures de département et les collectivités proposent des opérations de dépistage sur des lieux éphémères mis en place spécifiquement. Avec l'été et les risques liés à l'affluence touristique, de nouvelles opérations de dépistages sont et seront notamment menées tout au long de l'été dans des lieux touristiques identifiés, sur une période limitée, dans tous les départements normands.

[Consultez la liste complète des sites de dépistage \(régulièrement mise à jour\), par département, avec les dates horaires et lieux, sur le site internet de l'ARS Normandie](#)

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Depuis le 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières.